

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00184

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR
LES COMMUNES DE SAINT-CHAMOND ET DE L'HORME POUR LA GESTION
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE
SAINT-CHAMOND ET DE L'HORME**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131
Nombre de présents : 90
Nombre de pouvoirs : 21
Nombre de voix : 111

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE,
Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160304-D20160018410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Annick FAY donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Michelle GALLAND,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Eliane LEGROS, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE SAINT-CHAMOND ET DE L'HORME POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE SAINT-CHAMOND ET DE L'HORME

Le Syndicat des Eaux de Saint-Chamond-L'Horme avait attribué à la société Véolia Eau, un contrat de délégation de service public de l'eau potable. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il appartient à Saint-Etienne Métropole, compétente en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2016, d'organiser et gérer le service d'eau sur ces deux communes.

Afin d'assurer la continuité du service, conformément aux articles L1411-4 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté, par sa délibération n° CC/2016.00083 du 10 mars 2016, a autorisé le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique (CT) pour qu'ils se prononcent sur le mode de gestion futur du service public de l'eau potable des communes de Saint-Chamond et L'Horme.

Pour la gestion de ce service public, Saint-Etienne Métropole envisage le recours à la délégation de service public.

La CCSPL, consultée le 21 mars 2016 sur le choix du mode d'exploitation, a émis un avis favorable à la majorité sur la reconduction de la gestion de ce service public d'eau potable en délégation de service public.

Le CT, réunie le 24 mars 2016, a également émis un avis favorable.

Aussi, compte tenu de ces avis, il est proposé de recourir à une délégation de service public en la forme d'un affermage.

Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent une consultation conformément aux dispositions des articles L1411-1 à L1411-8 et R1411-5 et R1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base d'un projet de contrat comportant les variantes suivantes :

- Base – durée du contrat de 8 ans avec radio relève,
- Variante 1 – durée du contrat de 10 ans,
- Variante 2 - durée du contrat de 12 ans,
- Variante 3 -durée du contrat de 10 ans avec mise en place de la télé relève sur l'ensemble du périmètre en lieu et place de la radio relève,
- Variante 4 - durée du contrat de 12 ans avec mise en place de la télé relève sur l'ensemble du périmètre en lieu et place de la radio relève,

- Variante 5 – renouvellement de 3 filtres à sables de l'usine de traitement d'eau de Layat et traitement des premières eaux filtrées avec contrat de 12 ans
- Variante 6 – renouvellement de 3 filtres à sables de l'usine de traitement d'eau de Layat et traitement des premières eaux filtrées avec mise en place de la télé relève avec contrat de 12 ans

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **prend acte des avis motivés de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique ;**
- **approuve le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion du service public de l'eau potable des communes de Saint-Chamond et de L'Horme ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer la procédure de délégation de service public en la forme d'un affermage et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux dispositions des articles L1411-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce permettant une résolution satisfaisante de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU